



Un francophone seelandais de plus au **Grand Conseil**

Canton de Berne Le Législatif a accepté une modification de la Loi sur les droits politiques. Un nouveau mode de calcul représentera plus précisément la population de la circonscription Bienne-Seeland.

Emile Perrin

Le cercle électoral Bienne-Seeland devrait compter un représentant francophone supplémentaire si la démographie reste ce qu'elle est. C'est le résultat de la révision partielle de la Loi sur les droits politiques (LDP) adoptée, lundi en deuxième lecture, par le **Grand Conseil**.

Pour y parvenir, le cénacle a accepté de changer le mode de calcul. Ainsi, la population de langue française se voit désormais attribuer un nombre de sièges en fonction du pourcentage par rapport à la population germanophone et francophone et non plus en relation avec la population totale.

Par voie de conséquence, sur les 27 **députés** que compte la circonscription, ce ne sont plus quatre, mais cinq francophones qui seront élus. Malgré les réticences, formulées par voie d'amendement, exprimées par l'UDC Adrian Spahr (Longeau), la ré-

Proposer un tel amendement en deuxième lecture est irresponsable.

Karim Saïd

Président de la Députation francophone

vision a passé la rampe par 92 voix contre 55 et 2 abstentions.

Avant d'arriver à cet épilogue, l'auteur de l'amendement, a tenté d'argumenter en avançant que «cette réforme va trop loin et rebat les cartes de manière exagérée». Particulièrement remonté lors de son passage à la tribune le Biennois Karim Saïd (PS) a achevé de convaincre l'assistance. «Cette révision de loi n'est pas parfaite, mais elle s'inscrit dans les objectifs du **Canton** d'agir comme trait d'union entre Romands et Alémaniques», souligne le président de la Députation. «Proposer un tel amendement en deuxième lecture est irresponsable.»

Sa collègue de parti Samantha Dunning en a rajouté une couche. «Le mode de calcul actuel est critiqué depuis longtemps. Le nouveau prend enfin en compte la réalité, qui n'avantage aucunement les francophones. Je suis perplexe et en colère que l'UDC remette cela en question aujourd'hui.» Le bon mot de la fin a échu au vert libéral Beat Cattaruzza, qui a qualifié de «caca nerveux» la manœuvre d'Adrian Spahr.

Pierre Alain Schnegg défendu

Par ailleurs, le Législatif **cantonal** a écarté une requête du Ministère public visant à autoriser l'ouverture d'une procédure pénale à l'encontre du conseiller d'Etat **Pierre Alain Schnegg**. Dénoncé pour des propos tenus dans une interview parue dans le «Tage-

sanzeiger» en mai dernier, le citoyen de Champoz s'est vu reproché le «manque de preuves pour étayer les affirmations selon lesquelles le statut de protection S est aussi demandé par des personnes qui ne sont pas directement touchées par la guerre, des Roms en l'occurrence».

Le Bureau du **Grand Conseil** a estimé que **Pierre Alain Schnegg** «n'a pas utilisé des généralisations, mais a mentionné que le statut S faisait aujourd'hui davantage l'objet d'abus».

Regula Bühlmann (Les Verts) a argué que «les propos de **Pierre Alain Schnegg** étaient inacceptables et la dénonciation pas banale», enjoignant à rejeter la proposition du Bureau. Le socialiste Stefan Jordi a, quant à lui, regretté «la communication de plus en plus provocatrice de certains membres du **Gouvernement**». Malgré ces réticences, l'hémicycle a suivi le Bureau par 108 voix contre 28 et 19 abstentions.

Soulignons encore qu'en ouverture de session, le Tramelot Thierry Gagnebin (Parti socialiste) et le Biennois Urs Scheuss (Les Verts) ont effectué leurs premiers pas dans l'hémicycle. Les deux nouveaux élus remplacent respectivement Hervé Gullotti (Tramelan) et Nora Soder (Bienne).



Si la démographie ne varie pas, le cercle électoral Bienne-Seeland aura un représentant supplémentaire au Rathaus.

Keystone/Alessandro della Valle